



Renouvellement suite à un échec

Par **nyainami**, le **08/09/2014** à **13:42**

Bonjour, je suis étudiante, arrivée en France en 2011. J'ai commencé mes études en France avec un master 1 que je n'ai pas réussi. j'ai donc changé de spécialisation mais rester dans a peu près la même filière (spécialisation qui correspond plus à ma licence), et réussi mon master 1. Maintenant je suis en master 2. Ayant fini les cours en avril dernier, avec tous les examens réussis, pas de deuxième session à repasser, je suis à la recherche de stage pour pouvoir valider mon master. Je n'ai pourtant pas pu trouver jusqu'à maintenant, et l'année universitaire va bientôt se terminer. Ma responsable de formation me propose le redoublement, pour pouvoir chercher un stage et valider mon année. Mon titre de séjour expirant le 22 septembre, j'ai ainsi déjà pris rendez-vous à la préfecture de val de marne pour un renouvellement étudiant.

Mes questions et craintes sont les suivantes:

1) est-ce que la préfecture va refuser ma demande de renouvellement, sachant que j'ai déjà échoué une fois en M1 (changement de spécialisation considéré comme redoublement), et que je vais encore redoubler (en M2) pour mon stage, ce qui fait en tout 2 redoublement? j'ai cru comprendre qu'on a droit qu'à un seul redoublement par cycle, et qu'un master ne peut pas se faire en plus de 3 ans.

2) entre-temps j'ai déménagé dans le 93. Est-ce que la préfecture du 93 est plus stricte en terme de dossier, et donc de possibilité de refus que celle du 94?

merci par avance.